

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Formation 2011/2012

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint la brochure du Certificat de Qualification Professionnelle ainsi que le dossier d'inscription.

Le dossier comprend deux parties : le dossier de candidature et le projet professionnel.

Nous vous rappelons que le CQP est une reconnaissance de qualification professionnelle nationale qui permet l'enseignement du karaté et des disciplines de la fédération contre rémunération. Il est complémentaire au DIF qui lui ne permet pas d'être rémunéré mais uniquement d'être défrayé.

Nous vous joignons également un dossier d'informations pour financer votre formation.

Votre candidature est à retourner à la ligue pour le 1^{er} mars au plus tard. Votre règlement ne sera encaissé qu'en juillet 2012.

A réception de votre fiche d'inscription, l'Ecole Régionale de Formation vous fera parvenir un Contrat Individuel de Formation Professionnelle à retourner signé.

Toutefois, une déclaration d'activité de prestataire de formation est actuellement en cours auprès de la direction du travail (DIRECT). Si jamais la reconnaissance d'organisme de formation était refusée, la ligue ne pourrait maintenir sa formation tout comme si le nombre de candidat était insuffisant.

La ligue reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Recevez, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Marc STANISIERE,
Président de la ligue.